

27 septembre 2000 (20H30 – 22H30),
Mairie de Trévières

Réf/Conseil/27 septembre 2000/CO.27.09.00.a.doc

Étaient présents :

Bureau : Michel HENRY (COLOMBIERES), Jean Pierre RICHARD (TREVIERES), Jacques LEMAITRE (MOSLES), Raymond BIRABENT (STE HONORINE DES PERTES), Alain RENAULT (TREVIERES),

Titulaires : Jean Pierre MARIE (AIGNERVILLE), Jean Pierre COUPRY (BLAY), André RUIZ (BLAY), Patrick THOMINES (COLLEVILLE/MER), Albert PHILIPPE (COLOMBIERES), Régine ANQUETIL (FORMIGNY), Pierre LEFEVRE (MANDEVILLE EN BESSIN), Michel POUSSIER (MANDEVILLE EN BESSIN), Jean LEFEVRE (MOSLES), Michel MALLET (STE HONORINE DES PERTES), Bernard ENEE (SURRAIN), Christian COMPAGNE (TREVIERES), Alain POTIRON (TREVIERES), Jean OLARD (VIERVILLE/MER),

Suppléants : Danielle CHARTON (BLAY), Pierre LAPERSONNE (BRICQUEVILLE), Marie-José COSTREL DE CORAINVILLE (COLOMBIERES), Yves PICANT (ECRAMMEVILLE), Jean THOMAS (FORMIGNY), Bernard MARCIENNE (FORMIGNY), Monique CURE (LOUVIERES), Louis PEPIN (MOSLES), Georges TRONCON (MOSLES), Marcel DUFOUR (STE HONORINE DES PERTES), Daniel DERMILLY (ST LAURENT/MER), Henri LE ROY (SURRAIN), Didier AUBERT (TREVIERES), Michel FUSEE (TREVIERES), Andrée LEROUTIER (TREVIERES), Jean LENAULT (TREVIERES), Jacques HELEINE (VIERVILLE/MER).

Étaient excusés :

Michel LAMY (FORMIGNY), Daniel PAIN (BRICQUEVILLE), Alzire MEZEL (RUBERCY), Jean MARTIN ST LAURENT/MER), Véronique MADOUASSE (AIGNERVILLE), Alain ROGER (BLAY), Sandrine LEFRANCOIS (COLLEVILLE/MER), Etienne DE MAUPEOU (COLOMBIERES), Jean Pierre LAHAYE (MANDEVILLE EN BESSIN), Auguste LEBARRIER (MANDEVILLE EN BESSIN), Serge GROULT (RUBERCY), Marie-Aimée LE SOUEZEC (STE HONORINE DES PERTES), Daniel LARONCHE (VIERVILLE/MER),

Secrétaire : Géraldine BEHUE

Le procès verbal de la séance précédente est adopté.

M. HENRY ouvre la séance et expose l'ordre du jour :

1. Présentation du syndicat intercommunal d'assainissement du littoral par MM OXEANT, MAUVIOT (DDA) et BOTTET (DDE)
2. Présentation du projet de règlement intérieur
3. Travaux des Commissions,
4. Propositions pour un Contrat de Pôle,
5. Questions diverses.

1. Présentation du syndicat Intercommunal d'Assainissement du littoral

Suite à l'étude de zonage d'assainissement réalisée par le Syndicat Intercommunal du canton et devant les difficultés éprouvées par les Communes quant-aux choix à réaliser en matière d'assainissement, M. HENRY propose de lancer une réflexion intercommunale dans ce domaine.

M. OXEANT est invité à présenter, avec le soutien de MM. BOTTET (DDE) et MAUVIOT (DDA), le syndicat intercommunal d'Assainissement du Littoral, créé en 1991.

La loi du 3 janvier 1992

La « loi sur l'Eau » de 1992 accroît les obligations des communes en matière d'assainissement :

- Assainissement collectif : Réalisation et entretien des réseaux de collecte et des stations d'épuration, élimination des boues d'épuration.
- Assainissement non collectif : Mise en place d'un service de contrôle des installations d'ici décembre 2005 et possibilité d'assurer l'entretien de ces installations.

Objectifs du projet d'assainissement du littoral

- Améliorer la qualité des eaux de baignade et assurer l'hygiène publique,
- Offrir un certain confort de vie à la population et faciliter l'installation de nouveaux habitants,
- Intégrer le projet dans une réflexion plus globale d'urbanisme (en lien avec les POS),
- Favoriser le développement économique.

Chronologie du projet

- Étude de zonage d'assainissement,
 - Diagnostic des installations et étude de toutes les solutions techniques envisageables,
 - Évaluation des charges financières (investissement et fonctionnement),
 - Choix du type d'assainissement pour chaque zone,
 - Enquête publique (1 mois).
- ⚡ Durée de la démarche : 3 ans

Assainissements collectif et autonome

Assainissement collectif.

Sa réalisation comprend :

- La mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées et de refoulement vers les zones de traitement,
- La réalisation de stations d'épuration : de nombreuses solutions techniques sont envisageables au cas par cas. Sur le littoral, 3 des Communes du syndicat ont choisi un système de lagunage (bassins de décantation et éventuellement à végétaux), la 4^{ème} un système de filtration sur sable, moins demandeur d'espace. Pour des raisons financières, tant en investissement qu'en entretien, chaque commune va être équipée d'une station (limitation du linéaire de tuyaux).

Assainissement autonome.

Il existe un vide juridique à ce niveau, d'où des montants plus réduits de subventions proposés. En effets, des fonds publics ne peuvent pas, en théorie, intervenir sur des espaces privés (des exceptions existent). Toutefois, si la commune souhaite intervenir, une solution intermédiaire existe : l'assainissement semi-collectif. Ce dernier reprend les techniques de l'assainissement autonome dans le domaine public (convergence de différents raccordements à un système autonome sur terrain public).

Budget

Travaux	Coûts	Financement				
		Europe (Feoga)	Agence de l'Eau	Fndae	Conseil Général	Communes
Réseau de collecte	24 MF	15%	45%	10%	10%	20%
Raccordement du VVF (*)	1 MF	-	45%	-	25%	30%
Stations d'épuration	13 MF	-	40%	-	40%	20%
TOTAL	38 MF	3.6 MF	16.45 MF	2.4 M	7.85 MF	7.7 MF

(*) Village Vacances

La subvention accordée par l'Union Européenne reste exceptionnelle.

En outre, après déduction des subventions, il reste à la charge des Communes 7.7 MF qui font l'objet d'un prêt de l'Agence de l'Eau à 0%.

Une solution reste à trouver toutefois pour la TVA qui ne peut être récupérée que 2 ans après (8 MF).

Les charges d'amortissement et de fonctionnement seront légalement répercutées sur le prix de l'eau (règle comptable M49). Elle représente, pour les habitants de Vierville, un surcoût de 15 F/m³ d'eau traité, soit un prix de l'eau de 25 F/m³. Par ailleurs, une redevance de 1500 F sera demandée pour le raccordement.

2. Présentation du projet de règlement intérieur

Le règlement intérieur n'a aucune valeur légale. C'est un document interne qui détaille et précise les statuts. Sorte de « code de bonne conduite », c'est un document de référence qui sert à éviter les litiges entre les membres de la Communauté de Communes.

Il n'est nullement définitif et peut être modifié à tout moment, par décision du Conseil. Des Commissions nouvelles peuvent, par exemple, être constituées, dès que l'Intercommunalité lance un nouveau projet. (Commission 'Contrat de Pôles', 'Assainissement', etc.). L'objectif est de faire participer le plus de monde possible pour que le consensus soit général.

3. Travaux des Commissions

a) Commission 1 : Ecoles, Animations sportives et socio-culturelles

⇒ *Président de la Commission : M. BIRABENT (Ste Honorine des Pertes).*

Centre de loisirs de Vierville sur Mer

Le centre de loisirs a fonctionné pendant huit semaines cet été. Le bilan s'avère très positif. Quasiment toutes les communes sont représentées quant à l'origine des enfants. Toutefois, afin de pérenniser le fonctionnement du centre, il paraît nécessaire d'acquérir du matériel pédagogique et de rangement (valeur estimée à environ 15 000 F). D'autres projets sont également à étudier pour l'an prochain. Une 3^{ème} salle pourrait, en effet, être rénovée et accueillir des activités pour adolescents. La question du transport est également à étudier.

Écoles

Le personnel des écoles a été muté à la Communauté de Communes le 1^{er} septembre ; cela représente 6 agents (2 ATSEM, 4 agents d'entretien). 1 personne en CES sera également reprise à compter du 1^{er} octobre.

Les équipements informatiques et multimédias ont été installés ; ils comprennent 12 ordinateurs (avec imprimantes, scanner, modem, etc.) pour l'école primaire et 1 ordinateur pour la maternelle.

En outre, tous les travaux prévus dans les écoles ont été réalisés, à l'exception d'une porte pare-feu qui sera posée pendant les vacances de la Toussaint.

Activités associatives

Projet « Petite enfance » de l'ADMR : Il s'agit d'un projet de garde ponctuelle pour les enfants de 1 mois à 3 ans, qui débiterait au mieux en septembre 2001. Les premiers résultats d'une enquête prouvent qu'il existe une réelle demande dans ce domaine. Le projet prendrait la forme d'un 'bébé-bus' mobile sur l'ensemble des Communes du Bessin. Ainsi, le canton de Trévières accueillerait le bus environ 10 demi-journées par mois. Une information sera donnée par la CAF d'ici à la fin de l'année.

Soutien aux associations dans leurs projets : Afin de développer cet aspect de son poste, Mathilde ELISSALDE souhaite suivre une formation de BEATEP (Brevet d'État d'Animateur Technicien de l'Éducation Populaire) en développement rural et animation de la vie associative. Le coût de la formation est de 27 000 F Avec 9000 F de subvention du Conseil Régional et 6000 F de la DRDJS, il reste 12000 F à la charge de la Communauté de Communes sur 2 ans.

Par ailleurs, elle effectuera, dès octobre, 2 permanences par semaine à la Maison des Associations (hors congés scolaires : le mardi de 15H00 à 17H00 et le vendredi de 10H30 à 12H30)

b) Commission 2 : Voirie

⇒ *Président de la Commission : M. LEMAITRE (Mosles),*

Suite à l'inventaire des chemins ruraux revêtus, le cycle triennal de travaux de voirie 2000-2002 a été mis en place. Un premier tableau peut déjà être envoyé dans les communes mais les données définitives ne seront connues qu'à réception des factures de l'entreprise MASTELLOTTO-HERVE. Ainsi les Communes pourront envoyer leurs projets de travaux de voirie 2001 (VC + CRR) au cours du mois de

novembre. Les dossiers de demande de subvention DGE et d'appel d'offres seront donc réalisés plus tôt que cette année, et les travaux ne seront pas aussi tardifs.

En outre, afin de garantir la qualité des travaux, il semble nécessaire que les responsables 'voirie' des Communes et le représentant de la DDE fasse un constat des routes avant et après travaux.

d) Commission 4 : Tourisme, Environnement et Cadre de vie.

⇒ *Président de la Commission : M. OXEANT (Vierville / Mer),*

Point d'information touristique

La Commission poursuit sa réflexion sur le projet de point d'information touristique au cimetière américain de Colleville-sur-mer.

Rencontre avec les professionnels du tourisme

La rencontre avec les professionnels du tourisme aura lieu le lundi 6 novembre, à 20H30, à la salle des fêtes de Mandeville-en-Bessin. Une invitation sera réalisée par la Communauté de Communes et envoyée aux Communes qui la distribueront aux professionnels du tourisme locaux, selon leur propre appréciation. L'objectif de la réunion est de recueillir les réflexions et idées des professionnels afin de les confronter aux études réalisées par d'autres acteurs du tourisme, tel l'ADTLB et le Pays du Bessin.

Un bilan de la rencontre sera effectué lors de la prochaine commission (20 novembre, à 18H, à Colleville).

Activités nautiques sur le littoral (MM. RICHARD, THOMINES et OXEANT)

Issue de la fusion de 3 associations, l'Union Nautique mène actuellement une réflexion sur 3 sites du littoral : Isigny, Grandcamp et vierville. L'idée consiste à regrouper les 3 sites au sein d'une association afin de permettre le fonctionnement de 2 postes 'Brevet d'État' à l'année.

Parallèlement, la société Eolia, implantée à Colleville-sur-mer, souhaite étendre ses activités sur le littoral et palier à la précarité de ses locaux. L'entreprise fonctionne à l'année et ses résultats sont très encourageants : elle emploie 3 personnes à l'année et 2 vacataires pendant la période estivale.

Il semble donc nécessaire, avant de se positionner, de poursuivre les deux réflexions engagées, afin de juger de leur opportunité.

4. Propositions pour un Contrat de Pôle

Le Contrat de Pôle est un outil du Conseil Régional qui permet à une Communauté de Communes de monter un projet global sur un thème donné (Ex : 'Tourisme et cadre de vie', 'Développement économique', etc.). Le projet comporte un certain nombre d'actions d'envergure communale ou intercommunale. Il est financé à 30% par le Conseil Régional mais peut également obtenir toute autre subvention (Europe, Conseil Général, État, etc.). En particulier, il est cumulable avec le Contrat de Canton.

Le Conseil Régional examine les dossiers de candidatures 2 fois par an, en juillet et en décembre. Notre Communauté de Communes peut donc dès maintenant lancer une réflexion et déposer un dossier vers avril 2001.

Géraldine présentera cette procédure au Conseil lors de la prochaine séance.

5. Questions diverses

Travaux de voirie de St Laurent-sur-Mer : Le Conseil autorise M. HENRY à demander des subventions « inondation » (45%) et « DGE » (35%) pour les travaux de voirie de la rue du Val de St-Laurent-sur-mer.

Transfert des emprunts des Écoles : Le Conseil accepte le transfert des emprunts sollicités pour les écoles par la Commune de Trévières à la Communauté de Communes.

Mise à disposition des biens des Écoles et amortissement : Le Conseil accepte la mise à disposition des biens des écoles (terrains, bâtiments et équipements) par la Commune de Trévières. Par ailleurs, compte tenu que l'Intercommunalité possède plus de 3500 habitants, un amortissement devra être effectué sur ces biens.

Contrats de maintenance : Le Conseil autorise le Président à signer des contrats de maintenance pour le matériel informatique et le photocopieur du local intercommunal.

Adhésion à la MUTAME : Sur demande de plusieurs agents, le Conseil accepte d'affilier la Communauté de Communes à la complémentaire santé MUTAME.

Adhésion à la CMAIC : Le Conseil autorise l'adhésion de la Communauté de Communes à la CMAIC (centre de médecine du travail) pour ses agents.

Paiement en euro dans les régies : Le Conseil autorise le paiement en euro dans les régies (centre de loisirs de Vierville).

Internet dans les Écoles : Le Conseil autorise M. HENRY à souscrire à un abonnement Internet pour les Écoles publiques de Trévières, suite à leur équipement en matériel informatique.

Contrat d'assurances : Le Conseil autorise M. HENRY à souscrire à un contrat d'assurance groupé pour le local intercommunal (matériel et responsabilité civile), le centre de loisirs (responsabilité civile) et les écoles (équipement informatique)